

Fonds recueillis illégalement: quatre leaders de Lovaganza plaident coupable



PHOTO TIRÉE DE FACEBOOK

Geneviève Cloutier et Jean-François Gagnon

ISABELLE DUCAS
LA PRESSE

Quatre leaders du projet Lovaganza, qui ont recueilli illégalement des millions de dollars auprès de Québécois pour un prétendu projet de films à grand déploiement, ont plaidé coupable, hier, aux accusations portées contre eux par l'Autorité des marchés financiers (AMF), à l'ouverture de leur procès à Longueuil.

Quatre leaders du projet Lovaganza, qui ont recueilli illégalement des millions de dollars auprès de Québécois pour un prétendu projet de films à grand déploiement, ont plaidé coupable, hier, aux accusations portées contre eux par l'Autorité des marchés financiers (AMF), à l'ouverture de leur procès à Longueuil.

Mark-Érik Fortin et Karine Lamarre, les deux principaux collecteurs de fonds de Lovaganza, pourraient écoper de peines d'emprisonnement. Ils ont plaidé coupable à respectivement 52 et 27 chefs d'accusation pour avoir contrevenu aux lois encadrant les investissements. Leurs représentations sur sentence se tiendront en septembre 2018.

Deux autres accusés, Mathieu Carignan et Louise Larente, ont reçu hier des amendes de 34 000 \$ et 10 000 \$ respectivement.

Ils étaient notamment accusés d'avoir recueilli des placements sans prospectus, d'avoir exercé l'activité de courtier sans détenir de permis et d'avoir entravé le travail d'un enquêteur de l'AMF.

Les têtes dirigeantes de Lovaganza, Jean-François Gagnon et Geneviève Cloutier, identifiés comme producteurs, réalisateurs et scénaristes, font aussi l'objet d'accusations de l'AMF dans cette affaire et auront un procès séparé dans les prochains mois.

SURPRISE

Une centaine de victimes qui s'estiment flouées par les leaders du projet ont aussi porté plainte pour fraude à la police l'automne dernier.

Une vingtaine d'entre elles devaient témoigner au procès, cette semaine, dans le cadre des procédures entreprises par l'AMF.

«C'est un coup de théâtre, on est très surpris, parce que la semaine dernière, ils se battaient encore pour obtenir des informations sur les plaignants», a réagi Jean-François Simard, porte-parole du Regroupement des victimes de l'affaire Lovaganza, qui se réjouissait de ce plaidoyer de culpabilité.

Le site web créé par le regroupement a recueilli près une centaine de témoignages d'investisseurs mécontents, qui disent avoir perdu 1,4 million de dollars dans l'affaire, après s'être fait promettre qu'ils recevraient de deux à dix fois leur mise, au moment de la signature d'un contrat avec un grand studio de production. Certains ont englouti jusqu'à 200 000 \$ dans le projet depuis 2010.

Au moment du dépôt des accusations, l'enquête de l'AMF avait permis d'identifier 2,7 millions recueillis auprès de 140 épargnants et d'une dizaine d'entreprises. Mais d'autres documents, transmis par les accusés

aux investisseurs potentiels, font état d'au moins 8,5 millions qui auraient été versés par 650 personnes.

Ces sommes devaient servir à produire une série de films à grand déploiement, destinés à financer un projet humanitaire et une chaîne humaine autour du monde pour la paix. Ces événements étaient d'abord prévus pour 2015, puis pour 2018. Ils sont maintenant annoncés pour 2020.

Voyages à travers le monde

Plusieurs épargnants estiment que les sommes amassées ont plutôt été dilapidées par le couple Jean-François Gagnon et Geneviève Cloutier, qui voyagent à travers le monde depuis plusieurs années. Ils ont tourné quelques séquences de films dans différents pays, devant servir de «preuves de concept» pour susciter l'intérêt d'un grand studio hollywoodien. Ils ont même utilisé indûment le nom du réalisateur Steven Spielberg pour attirer des bailleurs de fonds.

L'automne dernier, ils ont diffusé sur internet des vidéos et des enregistrements de chansons qui feraient partie de la trame sonore d'une comédie musicale intitulée *The Marvelous 12*. Les enregistrements ont été faits aux studios Abbey Road de Londres, rendus célèbres par les Beatles, tandis que des vidéos ont été tournées dans les îles grecques.